



COMMISSION DEPARTEMENTALE CALENDRIERS ET COMPETITIONS DES JEUNES

PV 64 CC/22

Réunion du 23/12/2019

Présents : MM. DA SILVA - LECOUR – BELORGEY.

CHAMPIONNAT PHASE PRINTEMPS

U18

Inter-Secteurs : 3 équipes (voir PV CD LBFC du 6/09/2019)

Suite à la réponse de la LBFC concernant la situation de l'équipe ENT Fauverney : concernant l'obligation de licence et de diplôme imposée à l'éducateur principal qui a la gestion de l'équipe,

- Attendu que l'équipe de Ent FAUVERNEY n'est pas couverte par un éducateur diplômé (article 63 des Règlements de la Ligue).
- Attendu que la La C° Statut Règlement rappelle que « pour accéder à la phase printemps, l'équipe devra être encadrée par un licencié « Educateur » ayant, à minimum, suivi la formation du module U17 »,
- Et DIT que cette double condition doit faire l'objet d'une application stricte, quand bien même une dérogation sur l'obtention de/du l'attestation/diplôme aurait été accordée audit éducateur par le District durant la phase automne qui s'est déroulée au niveau départemental »

En conséquence, la Commission des Compétitions dit que l'équipe Ent FAUVERNEY ne peut pas prétendre à l'accès en Inter-Secteur U18.

Les équipes qualifiées sont : CHEVIGNY ST SAUVEUR – USSE – BEAUNE remplace ENT FAUVERNEY

Accédants de D2 en D1 -> Les 3 premiers
AUXONNE – ST APOLLINAIRE 2 – UCCF

Accédants de D3 en D2 -> Les 2 premiers de chaque groupe
ENT FCCL – CHENOVE – ENT FAUVERNEY 2 – ENT SENNECEY/NEUILLY.

U15

Accède en inter-Secteurs : 2 équipes (voir PV CD LBFC du 6/09/2019)
CHEVIGNY ST SAUVEUR – ASFO.

Accédant de D2 en D1 -> Le premier de chaque groupe
MARSANNAY – ENT TILLES FC

Accédants de D3 en D2 -> le premier de chaque groupe et le meilleur 2ème
DAIX 2 – AUXONNE – SAVIGNY/CHASSAGNE

U13

Accède en inter-Secteurs : 2 équipes (voir PV CD LBFC du 6/09/2019)
ASFO – ASPTT DIJON – USCD DIJON – FONTAINE LES DIJON – DFCO – BEAUNE AS.

Accédants de D2 en D1 -> Le 1er premier de chaque groupe et le meilleur 2ème
FONTAINE LES DIJON 2 – ST JEAN – MEURSAULT – DFCO 2 – ASFO 2 – ASPTT DIJON 2.

FONTAINE LES DIJON 3 ne pouvant pas monter suite à la présence de leur équipe 2.

Accédants de D3 en D2 -> le premier de chaque groupe et le meilleurs 2ème
TALANT CF – USCD 3 – SEURRE – AUXONNE – ENT UFCO – NOLAY

**Les clubs désirant engager des équipes supplémentaires en U13 – U15 - U18 Niveau D3 et U15 à 8
devront le faire par mail avant le 14 Janvier 2020**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

La Commission des Compétitions Séniors et Jeunes

DA SILVA SERAFIN